

UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

UNION OF INTERNATIONAL ASSOCIATIONS

BULLETIN MENSUEL

FONDÉE EN 1910

MONTHLY REVIEW

FOUNDED IN 1910

BRUXELLES . PALAIS D'EGMONT

AVRIL

SOMMAIRE

La 3^e Conférence des Organisations non gouvernementales internationales, Lake-Success, 4-9 avril 1949 55

Les relations des Associations internationales avec les Institutions spécialisées (UIT-OACI-OIT). 56

Programme de prochains Congrès :

Congrès international du Progrès social 62

1^{er} Congrès international Hospitalier 62

Congrès international de Technique portuaire 62

2^e Congrès international pour la Pédagogie de l'Enfance déficiente 62

Journées familiales internationales 62

Associations nouvelles 63

Echos 64

Congrès annoncés 65

1949

APRIL

CONTENTS

Third Conference of International Non-Governmental Organizations, Lake-Success, 4-9 April 1949 55

The Relations of International Associations with Specialized Agencies (IUT - ICAO - ILO) . 57

Programme of coming Congresses :

International Social Progress Congress 62

Congress of the International Hospital Federation. 62

International Congress of Harbour Technics 62

Second International Congress for the Education of Maladjusted Children 62

International Family Conference 62

New Societies 63

News Flashes 64

Forthcoming Congresses 65

Les 7, 8 et 9 mars 1949, s'est réuni à Paris, le Comité d'Etude du Statut juridique des Organisations internationales non gouvernementales. L'Union des Associations internationales y était représentée. Un avant-projet d'accord international fut adopté; il sera soumis à la Commission Intérimaire des Organisations internationales non gouvernementales ayant le statut consultatif, qui se réunira à Genève, au mois de juin 1949.

Si le projet élaboré obtient l'adhésion des quelques pays où le plus grand nombre des associations internationales ont leur siège, il en résultera, directement ou indirectement, pour elles, bien que peut-être pas pour toutes, de sérieuses facilités pour leur fonctionnement.

*

L'Union des Associations internationales a procédé, parmi les associations, à une enquête sur la possession par celles-ci, du statut légal dans le pays de leur siège.

Cette enquête s'est faite, par l'envoi de carte-questionnaire à chaque association.

Nous nous permettons d'insister pour que nos correspondants qui ne l'auraient pas encore fait, tout spécialement les associations qui bénéficient d'un statut légal, nous fassent parvenir, en retour, sans retard, leur réponse et satisfassent dûment aux questions posées.

Nous recommandons à la meilleure attention de nos correspondants, la considération que nos investigations ne sont pas seulement destinées à tenir à jour nos dossiers en vue de répondre aux demandes d'informations qui nous sont adressées mais qu'elles doivent nous servir à des études d'ensemble appelées à favoriser le fonctionnement et à promouvoir l'activité sociale de tous. Il y va donc de leur intérêt immédiat.

Les conclusions de ces recherches seront communiquées par la voie du bulletin.

*

De même, nous invitons toutes les Associations internationales à nous faire parvenir les annonces et programmes de leurs prochains congrès ou conférences afin de nous aider à dresser un calendrier complet des réunions futures.

The Committee for the Survey of the Legal Status of Non-Governmental International Organisations met in Paris on the 7 th, 8 th and 9 th March 1949. The Union of International Associations was represented.

A preliminary draught of an international agreement was adopted; this will be submitted to the Interim Commission on Non-Governmental International Organisations, which has consultative status, and which is meeting in Geneva, in June 1949.

If the proposed plan is adopted by some or the majority of the countries where International Associations have their offices, most, if not all these Associations, will have their work greatly facilitated as a result, either directly or indirectly.

*

Among those Associations the Union of International Associations has conducted an enquiry as to (their legal status in the country where they have their seat.

This enquiry was made by sending a questionnaire card to each Association.

We earnestly request those of our correspondents who have not already done so, and particularly those Societies which have the benefit of legal status, to send us by return, without delay, their answers to the questions asked.

We would especially draw the attention of our correspondents to the fact that our investigations are not merely for the purpose of keeping our files up to date, with a view to replying to any requests for information we may receive, but are utilized in our surveys, destined to facilitate work and promote the social activity of all. The immediate interests of our correspondents is therefore at stake.

The conclusions resulting from these investigations will be communicated through the medium of the Review.

*

We also invite all the International Organizations to send us the announcements and programmes of the forthcoming congresses and conferences in order to enable us to complete our calendar of future meetings.

Troisième Conférence des Organisations non gouvernementales internationales

Lake-Success, 4-9 avril 1949

06 (100) : 341.12.

Cette Conférence convoquée par le Département de l'Information Publique des Nations-Unies, en vue de remplir une tâche technique, réunit les délégués de près de deux cents organisations qui eurent à taire face à un programme bien déterminé, mais très vaste. Sous la présidence énergique et pleine d'humour à la fois, de Mme Philips, de la Fédération Internationale des Femmes de Carrières Libérales et Commerciales, assistée de Mr Orrick, chef de la Section des Organisations non gouvernementales du Département de l'Information Publique des Nations-Unies, il fut procédé à des échanges de vues très intéressants qui conduisirent à l'adoption d'un certain nombre de résolutions, que nous donnerons dans nos prochains numéros.

En effet, cette Conférence, à laquelle participèrent des représentants du Secrétariat des Nations-Unies et des Institutions Spécialisées fut une affirmation très nette de la part importante que les organisations non gouvernementales, prennent dans la vie et les travaux des Nations-Unies.

Le Dr. Evatt lui-même, malgré ses lourdes occupations à l'Assemblée Générale, vint à la séance de clôture de la Conférence, dire la nécessité d'une collaboration étroite entre les Organisations non gouvernementales et les Nations-Unies, et combien il estimait que cette collaboration actuellement admise officiellement lui paraissait un progrès sur l'attitude prise à cet égard, par la Société des Nations.

Il demanda également, que les Organisations non gouvernementales apportent l'appui de leurs forces menses, à la grande cause des Nations-Unies, malgré et, peut être principalement, à cause des difficultés actuelles.

La Conférence, procéda, durant les deux premiers jours, à un tour d'horizon très vaste. Les questions suivantes furent examinées : distribution et triage des documents des Nations-Unies — ses publications — ses grands moyens d'Informations — l'échange de conférenciers, la journée des Nations-Unies — les développements techniques de l'information — l'utilisation de la radio, du film, etc... — l'action de l'UNESCO dans les écoles — l'éducation des adultes - l'appel des Nations-Unies en faveur de l'enfance — l'examen des projets des Nations-Unies et des Institutions Spécialisées qui prévoient une collaboration des Organisations non gouvernementales — les obstacles mis à la compréhension des Nations-Unies de

la part du public — le rôle que jouent les organisations pour rendre effectifs les programmes des Institutions des Nations-Unies — les moyens mis à la disposition des O.N.G. — la coopération des O.N.G. avec les Nations-Unies et les Institutions Spécialisées sur le plan national; la coordination sur le plan international.

Les participants de la Conférence, se répartirent ensuite, en quatre comités.

Le premier comité s'occupa du problème de « L'Education et les Nations-Unies »; le second, de « Projets Spéciaux », c'est-à-dire, d'une proposition de la F.A.O., de l'organisation d'une Conférence des Nations-Unies sur la conservation et l'utilisation des Ressources, de la Déclaration des Droits de l'Homme et de la Journée des Nations-Unies; le troisième comité étudia « Le Travail d'Information »; et le quatrième, « La Coopération ».

En séance plénière, le dernier jour, la Conférence examina les motions mises au point dans les divers comités et après de nouveaux échanges de vues et des amendements, adopta des résolutions dont nous donnerons la teneur, dans nos prochains bulletins.

Durant la semaine, deux jours furent consacrés à la réunion du Comité Intérimaire des Organisations non gouvernementales possédant le statut consultatif. Sur les 83 organisations actuellement pourvues de ce statut, une soixantaine étaient représentées.

Sous la présidence de Mr. Howard Wilson, de la Fondation Carnegie pour la Paix Internationale, le Comité examina attentivement les différents aspects du problème des relations consultatives, des facilités offertes aux O.N.G. et la participation de celles-ci dans certains travaux des Nations-Unies et plus particulièrement dans la Déclaration des Droits de l'Homme et la Convention contre le Génocide.

Un subside accordé par la Fondation Carnegie permit de charger un Comité spécial d'établir une étude très approfondie sur tout le problème de coopération qui découle du statut consultatif.

Un travail réel et, espérons-le, fécond, fut ainsi accompli, durant cette semaine d'étude, tenue à Lake-Success.

L'Union des Associations Internationales, pour l'avoir suivie attentivement, tient à féliciter les personnalités qui en dirigèrent les divers éléments et le Département de l'Information Publique qui l'organisa parfaitement.

G. P. S.

Les relations des Associations in The relations of Internation;

Dans notre Bulletin de mars, nous avons exposé les relations de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture (U.N.E.S.C.O.), l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (O.A.A.), et l'Union Postale Universelle (U.P.U.) avec les Institutions Privées.

Aujourd'hui, nous indignons ces relations, avec l'Organisation Internationale du Travail (O.I.T.), l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (O.A.C.I.) et l'Union Internationale des Télécommunication (U.I.T.)

06 (100) : 654 (100). <i>Union internationale des Telecommunications. (U. I. T.).</i>	06 (100) : 629.13 (100). <i>Organisation de l'Aviation civile internationale. (O. A. C. I.).</i>	06(100) : 351.83 (100) <i>Organisation internationale du Travail. (O. I. T.).</i>
<p>L'Union a pour objet :</p> <p>a) de maintenir et d'étendre la coopération internationale pour l'amélioration et l'emploi rationnel des télécommunications de toutes sortes ;</p> <p>b) de favoriser le développement de moyens techniques et leur exploitation la plus efficace, en vue d'augmenter le rendement des services de télécommunications, d'accroître leur emploi et de généraliser, le plus possible, leur utilisation par le public ;</p> <p>c) d'harmoniser les efforts des nations vers ces fins communes.</p>	<p>L'objet de l'Organisation sera de développer les principes et la technique de la navigation aérienne internationale, de favoriser l'établissement et de stimuler le développement des transports aériens internationaux de façon à :</p> <p>a) assurer le développement ordonné et sain de l'aviation civile internationale dans le monde entier ;</p> <p>b) encourager à des fins pacifiques les techniques de construction et d'exploitation des aéronefs ;</p> <p>c) encourager le développement de routes aériennes, d'aéroports et de facilités de navigation aérienne destinés à l'aviation civile internationale ;</p> <p>d) procurer aux peuples du monde les transports aériens sûrs, réguliers, efficaces et économiques dont ils ont besoin ;</p> <p>e) éviter le gaspillage économique qu'engendré une concurrence déraisonnable ;</p> <p>f) assurer que les droits des Etats contractants soient intégralement respectés et que chaque Etat contractant ait une possibilité équitable d'exploitation des lignes aériennes internationales ;</p>	<p>Le préambule de la Constitution de l'O.I.T. et la « déclaration concernant les buts et objectifs de l'O.I.T. » adoptées à Philadelphie le 10 mai 1944 ont tracé les tâches de l'Organisation. Celle-ci s'efforce, par une action internationale, d'améliorer les conditions de vie et de travail des êtres humains, afin qu'une paix universelle et durable puisse être établie.</p> <p><i>(O. A. C. I., suite).</i></p> <p>g) éviter toute discrimination entre Etats contractants ;</p> <p>h) contribuer à la sécurité du vol en navigation aérienne internationale</p> <p>i) favoriser, d'une manière générale, le développement tous les aspects de l'aéronautique civile internationale</p>
1865	<p>La Convention relative à l'aviation civile internationale a été signée à Chicago, le 7 décembre 1944 et est entrée en vigueur le 4 avril 1947.</p>	1919

But Je l'Institution. . .

males avec les Institutions spécialisées iations with Specialized Agencies

In our March number, we described the relations of the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO), the United Nations Organization for Food and Agriculture (FAO), and the Universal Postal Union (U.P.U.) with Private Institutions

To day, we are describing these relations with the International Telecommunication Union (I.T.U.), the International Civil Aviation Organization (ICAO), the International Labour Organization (ILO) and the International Monetary fund.

06 (100) : 654 (100). <i>International Telecommunications Union (I.T.U.)</i>	06 (100) : 629.13 (100.) <i>International Civil Aviation Organisation (I. C. A. O.)</i>	06 (100) : 351.83 (100). <i>International Labour Organisation (I.L.O.)</i>
<p>The purposes of the Union are :</p> <p>a) to maintain and extend international cooperation for the improvement and rational use of telecommunication of all kinds ;</p> <p>b) to promote the development their most efficient operation with a view to improving the efficiency of telecommunication services, increasing their usefulness and making them, so far as possible, generally available to the public ;</p> <p>c) to harmonize the actions of nations in the attainment of those common ends.</p>	<p>The aims and objectives of the Organization are to develop the principles and techniques of international air navigation and to foster the planning and development of international air transport so as to :</p> <p>a) Insure the safe and orderly growth of international civil aviation throughout the world,</p> <p>b) Encourage the arts of aircraft design and operation for peaceful purposes.</p> <p>c) Encourage the development of airways airports, and air navigation facilities for international civil aviation.</p> <p>d) Meet the needs of the peoples of the world for safe, regular, efficient and economical air transport.</p> <p>e) Prevent economic waste caused by unreasonable competition.</p> <p>f) Insure that the rights of contracting States are fully respected and that every contracting State has a fair opportunity to operate international airlines.</p> <p>g) Avoid discrimination between contracting States.</p> <p>h) Promote safety of flight in international air navigation.</p> <p>i) Promote generally the development of all aspects of international civil aeronautics.</p>	<p>The purpose of the Organization is the promotion of the objects set forth in the preamble to its Constitution and in the Declaration concerning the aims and purposes of the Organization adopted at Philadelphia on May 10, 1944.</p> <p>Briefly, the Organization seeks by international action to improve conditions of life and labour in order to make possible universal and lasting peace.</p>
1865	The Convention on International Civil Aviation was signed In Chicago, December 7, 1944, and came into force on April 4, 1947	1919

Aim of the Institu-

	<i>Union internationale des Telecommunications. (U. I. T.).</i>	<i>Organisation de l'Aviation civile internationale. (O. A. C. I.).</i>	<i>Organisation internationale du Travail. (O. I. T.).</i>
<i>Nature juridique .</i>	Organisation inter-gouvernementale.	Organisation inter-gouvernementale - Institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies.	L'O.I.T. est une organisation officielle groupant des Etats, financée par les gouvernement et dans la structure de laquelle a été prévue la participation des représentants des employeurs et travailleurs. Elle possède pleine personnalité juridique. L'Organisation a été reconnue par les Nations Unies au titre « d'Institution spécialisée investie de la responsabilité de prendre des mesures appropriées, aux termes de son instrument fondamental, pour l'accomplissement des objectifs prévus à cet instrument ».
<i>Relations - 1) sont-elles établies avec les Associations nationales ? .</i>	1) oui.	1) L'O.A.C.I. n'a pas établi de relations avec les associations nationales.	1) Selon la Constitution de l'Organisation les Etats membres « s'engagent à désigner les délégués et conseillers techniques non gouvernementaux, d'accord avec les organisations professionnelles les plus représentatives, soit des employeurs, soit des travailleurs du pays considéré, sous la réserve que de telles organisations existent ». Les délégations aux réunions des différentes commissions d'industrie et à certaines conférences régionales et techniques de l'Organisation sont choisies de la même façon.
<i>2) avec toutes ou certaines classes seulement d'Associations nationales ou internationales ?</i>	2) Avec les associations nationales ou internationales qui s'intéressent aux télécommunications.	2) Elle entretient des relations avec certaines associations internationales.	2) Outre cette forme de relations décrite ci-dessus, h Constitution prévoit que « l'Organisation pourra prendre toutes dispositions utiles pour consulter, selon qu'il lui paraîtra désirable des organisations internationales non gouvernementales reconnues y compris des organisations internationales de travailleurs, d'agriculteurs et de coopérateurs. La nature de ces relations, d'ordre consultatif, a fait l'objet de dispositions incluses dans le règlement de la Conférence générale et du Conseil d'administration Ces dispositions sont destinées à faciliter la présentation à l'O.I.T. des propositions que ces organisations non gouvernementales pour raient vouloir faire en vue d'une action internationale officielle
<i>3) sont-elles directes ?</i>		3) oui,	
<i>4) sont-elles indirectes : a) par le truchement de l'O.N.U.? . b) par le truchement des Gouvernements? . c) par le truchement des Fédérations ? .</i>	b) dans certains cas.	Elles sont indirectes par le truchement des gouvernements.	
<i>Modes de relations : 1) sont-elles de simples contacts. . .</i>	1) non.	En ce qui concerne les modes de relations entre l'O.A.C.I. et les organisations internationales privées, la première assemblée de l'O.A.C.I. a adopté la résolution	

	<i>International Telecommunications Union (I.T.U.)</i>	<i>International Civil Aviation Organisation (I.C.A.O.)</i>	<i>International Labour Organisation (I.L.O.)</i>
<i>Juridical Status</i>	Inter-governmental Organization.	An inter-governmental organization - a Specialized Agency of the United Nations.	The Organization is an official organization of States, financed by Governments in the structure of which provision is made for the participation of representatives of employers and workers. It possesses full juridical personality. The Organization has been recognized by the United Nations as a specialized agency responsible for taking such action as may be appropriate under its basic instrument for the accomplishment therein.
<i>Relations</i>	1) Yes.	1) No relations with the national associations.	1) The constitution of the Organisation requires the member states to nominate non-Government delegates and advisers to the general conference chosen in agreement with the industrial organisations, if such organisations exist, which are most representative of employers and workers, as the case may be, in their respective countries. Delegations to the meetings of the various international Industrial Committees of the Organisation are chosen in a similar manner, as are the delegations to certain technical or regional conferences. Certain of the commissions and committees which have been established to advise the Organisation in various fields also include representatives of the employers and workers. Certain international organisations are also invited to be represented by observers at the meetings of certain commissions and committees.
<i>1) Are they established with national Associations</i>			
<i>2) With all or only certain categories of national or international Associations</i>	2) With National or International Associations concerned with telecommunications.	2) Relations with some international associations.	2) In addition to the form of relationship described above, the Constitution provides that the Organisation may make suitable arrangements for such consultation as it may think desirable with recognized non-governmental international organisations, including international organisations of employers, workers.
<i>3) Are they direct.</i>	3) In certain cases.	3) Yes	
<i>4) Are they indirect.</i> <i>a) through the U.N.O.</i> <i>b) through Governments</i> <i>c) through Federations</i>	No. in certain cases. in certain cases.	Indirectly only through governments.	
<i>Nature of Connections :</i> <i>1) Are they simply contacts</i>	r No	With reference to the types of relations between I.C.A.O. and private international organisations, the First Assembly of I.C.A.O. passed the following Resolution :	

	<i>Union internationale des Télécommunications. (U.I.T.).</i>	<i>Organisation de l'Aviation civile internationale. (O.A.C.I.).</i>	<i>Organisation internationale du Travail. (O.I.T.).</i>
2) <i>sont-elles informa- tives</i>	2) oui.	<p>A. <i>Décide :</i></p> <p>1) que le Conseil est, par la présente, autorisé à conclure les ententes appropriées qu'il jugera opportunes.</p> <p>2) que l'étendue de la collaboration établie par ces ententes sera déterminée par la mesure dans laquelle les questions particulières relevant des attributions respectives des deux Organisations présenteront un intérêt pour chacune d'elles.</p> <p>3) que cette collaboration, en ce qui concerne les questions présentant un intérêt commun pour ces deux Organisations, soit envisagée sous la forme suivante ou sous toute autre forme jugée opportune par le Conseil ;</p> <p>a) échange de renseignements et de documents ;</p> <p>b) représentation et participation réciproques aux travaux des réunions, comités ou groupes de travail techniques.</p> <p>4) que cette participation aux travaux de l'Organisation doit nécessairement se faire sans droit de vote, à condition que ces ententes puissent être mises en application sans augmentation du budget adopté pour l'année en question. <i>Suggère</i> que ces ententes soient de préférence conclues sous forme d'ententes pratiques de caractère non officiel plutôt que sous forme d'ententes officielles, et cela, toutes les fois que ce sera possible.</p> <p>C. <i>Demande</i> au Conseil de bien vouloir rendre compte à la prochaine Assemblée de la nature et de la portée de chaque entente conclue en vertu de la présente résolution.</p>	<p>propositions ayant trait à des sujets qui sont de la compétence de l'O.I.T. Selon ces dispositions également, des représentants de ces organisations non gouvernementales particulièrement intéressées par un large secteur des activités de l'O.I.T. et avec lesquelles l'O.I.T. a décidé d'établir des relations consultatives, peuvent assister à certaines réunions sous certaines conditions définies.</p> <p>3) Lorsqu'une organisation de cette nature est désireuse d'établir des relations consultatives avec l'O.I.T. elle doit s'adresser au Conseil d'administration et fournir les renseignements suivants : une copie de sa constitution, les noms et adresses de ses dirigeants, des informations sur sa composition et les effectifs des organisations nationales qu'elle groupe, un exemplaire de son dernier rapport annuel. Le Conseil d'administration peut, à tout moment, annuler une décision ayant établi des relations avec une organisation.</p> <p>4) Depuis de nombreuses années des relations non officielles se poursuivent entre le Bureau international du Travail et différents autres organismes de l'Organisation, d'une part et de l'autre part, un grand nombre d'organisations nationales et internationales non gouvernementales.</p>
3) <i>sont-elles consultatives</i>	3) oui.		
4) <i>sont-elles délibé- ratives</i>	4) non.		
5) <i>sont-elles constitu- tives</i>	5) non.		
6) <i>sont-elles perma- nentes</i>	6) non.		
7) <i>sont-elles occasion- nelles</i>	7) oui.		
8) <i>sont-elles de colla- boration ou d'ac- tion effective</i>	8) de collaboration.		
9) <i>sont-elles d'autres natures</i>			
<i>Privilèges accordés .</i>	Néant.		
<i>Subventions accordées (principes et normes) .</i>	Néant.		
<i>Détails des modifica- tions de communica- tion, consultation, dé- libération, etc...</i>	Les communications et consultations se font principalement au sein des conférences et réunions de l'U.I.T.		

<i>International Telecommunications Union. (I. T. U.)</i>	<i>international Civil Aviation Organisation (I. C. A. O.)</i>	<i>International Labour Organisation (I. L. O.)</i>
2) Are they informative	2) Yes	<p>agriculturists and co-operators. Provisions for consultative relationships with such non-governmental organisations have been incorporated in the standing orders of the general conference and of the Governing Body. These provisions are designed to facilitate the reference to the Organisation by such non-governmental organisations of proposals which such organisations may desire to make for official international action upon matters primarily within the competence of the Organisation. Under the provisions, representatives of such non-governmental organisations with an important interest in a wide range of ILO activities and with which the Organisation has decided to establish consultative relationships may attend certain meetings under certain specified conditions.</p> <p>3) Such an organisation seeking consultative relationships must make application to the Governing Body, and communicate with its application the following information; a copy of its constitution, the names and addresses of its officers, particulars of its composition and of the membership of the national organisations affiliated therein, and a copy of its latest annual report. The Governing Body at any time may revoke a decision to establish relationships with an organisation.</p> <p>4) Informal relations have existed for many years between the International Labour Office and various other organs of the Organisation, on the one hand, and a large number of national and international non-governmental organisations on the other.</p>
3) Are they consultative	3) Yes	
4) Are they deliberative	4) No	
5) Are they constitutive	5) No	
6) Are they permanent	6) No	<p>A. Resolves :</p> <p>1) That the Council is hereby authorized in the exercise of its discretion to make appropriate arrangements.</p> <p>2) That the extent of the co-operation provided for by any such arrangements shall be governed by the degree to which specific matters within the respective responsibilities of the two Organizations art of interest to both.</p> <p>3) That co-operation, in respect of those matters in which both Organizations have a common interest may be in the following forms or in such other forms as may appear desirable to the Council :</p> <p>a) exchange of information and documentation;</p> <p>b) reciprocal representation and participation in the work of technical meetings, committees or working groups.</p> <p>4) That participation in the work of the Organization must necessarily be on a non-voting basis, provided that such arrangements can be implemented without any increase in the approved budget for the year in question.</p> <p>B. Suggests that such arrangements may, with advantage, be established through informal working arrangements rather than formal agreements wherever practicable.</p> <p>C. Requests the Council to report to the next Assembly on the nature and scope of any arrangement entered into pursuant to this Resolution.</p>
7) Are they occasional	7) Yes	
8) Are they in the nature of a collaboration or effective action	8) For collaboration	
9) Are they of another nature		
Privileges granted	None	
Subsidies granted	None	
Details of methods of communication, consultation, discussion, etc.	Communications and consultations namely in conferences or meetings of the I.T.U.	

Programme de prochains Congrès Programme of coming Congresses

International Congress for Social Progress

331 : 061.3 (100).

Secretariat of the Congress : 2, Place St Paul. Liege Belgium.

This Congress will be held in Brussels on 28th, 29th and 30th May, in the « Palais Provincial du Brabant », 69, rue du Lombard.

Subject :

- Workers participation in management and Economic Policy.
- Housing Problems.

I^{er} Congrès International Hospitalier d'après guerre

362.11 : 061.3 (100).

Date et lieu : 30 mai - 4 juin 1949. Amsterdam : Centre culturel international, Vondelpark. 3. Groningen : Hôtel de Doelen.

Secrétariat : Capt. Stone - p/a King Edward's Hospital Fund for London. 10. Old Jewry. London, E. C. 2. - England.

Programme :

- La vocation, le but et la tâche des Hôpitaux.
- L'influence sur l'administration hospitalière des changements économiques et sociaux.

- Les tendances modernes dans la formation d'infirmières et les soins aux malades.
 - Les problèmes hospitaliers en général.
 - La formation professionnelle de l'administrateur d'hôpital.
 - La direction du personnel en rapport avec le service d'hôpital.
 - Les tendances modernes dans les plans, la construction et l'aménagement des hôpitaux.
 - Le budget hospitalier et le contrôle budgétaire.
 - L'aménagement régional d'hôpitaux et de service« de santé.
- Des visites d'hôpitaux et des excursions sont prévues.

Congrès International de Technique portuaire

627.2 : 061 (100).

Secrétariat Général : Toreengebouw VIII, Schoenmarkt, Si-Anvers, (Belgique).

Date et lieu : du 16 au 19 juin 1949. a Anvers.

Programme : 4 Sections :

1. Travaux Portuaires.
2. Outillage des Ports.
3. Manutention et conservation dans les ports des marchandises périssables d'origine végétale et animale.
4. Sécurité dans les ports.

Second International Congress for the Education of Maladjusted Children

371.92 : 061.3 (100).

To be held at Amsterdam (Holland), from 18-22 July, 1949.

Secretariat : Dr. Berthold Stokvis. Museum Flat, Weteringplantsoen, Amsterdam - C., Holland.

In the plenary sessions and at the section-meetings, subjects relative to the following branches of study will be dealt with :

- 1) children with sensorial defects
- 2) mentally defective children
- 3) « difficult » children
- 4) children with onesided aptitudes.

An International Camp of Mentally and/or Physically Backward Boy Scouts between the ages of 13 and 17 will be held during the Congress, at Lunteren (near Amersfoort).

International Family Conference

173 : 061.3 (100).

Secretariat : International Union of Family Organizations : 28, Place St-Georges, Paris (France).

To be held at Rome, 19-24 September 1949.

Main Theme : Bringing up a family in a insecure world.

Subject :

1. Family Life — Security and Responsibility;

2. Husbands and Wives to-Day. — Their Psychological Problems;
3. Family Solidarity and International Exchanges Measures of Family Assistance, Excluding Family Allowances, such as :
 1. Housing — Food — Clothing;
 2. Home Helps;
 3. Taxation.

Associations Nouvelles - New Societies

Le Conseil International de la Musique a été créé à Paris, le 28 janvier 1949 sous l'impulsion de l'UNESCO.

*

Le Conseil International de Chrétiens et Juifs 37, quai Wilson, à Genève, fut constitué officiellement lors de la Conférence de Fribourg en juillet 1948, sous la présidence d'honneur de Lord READING (Londres), de S. E. M. l'Ambassadeur Jacques MARTAIN (Paris), et du professeur Henry NOBLE MECCRACKEN (New-York). Le président en est le Dr EVERETT R. CLINCHY (New-York), les secrétaires : MM. RUSSELL L. BRADLEY et Pierre A. VISSEUR (Genève).

Cette Association se propose d'exercer son activité dans le domaine religieux, pédagogique (écoles et universités) et civique (collaboration avec les associations culturelles, professionnelles, les agents d'information publique, etc...)

Elle renonce à toute intention missionnaire et ne vise pas d'unité de dogme ou de culte. Son but général est de développer la conscience des responsabilités communes en tous ceux pour qui, de la reconnaissance de la souveraineté de Dieu, il résulte un devoir de fraternité entre les hommes.

*

L'Union Internationale des Architectes, Grand Palais, Cours la Reine, Paris 8^e, fut officiellement constituée au cours du Congrès tenu en juin 1948, à Lausanne.

Le Comité exécutif de l'Union comprend : Sir Patrick Abercrombie (Londres), Président; MM. Baranov (Lénigrad), Vischer (Bale), et Walcker (New-York), Vice-Présidents; M. van den Broeck (Rotterdam), Trésorier et M. P. Vago (Paris) secrétaire général, et des représentants des pays suivants : Belgique, Bulgarie, Egypte, France, Italie, Pologne, Suède, Tchécoslovaquie.

Le 2^e Congrès de l'Union Internationale des Architectes aura lieu à Varsovie en 1950.

*

Onze compagnies régulières d'aviation ont créé à Bruxelles une société coopérative intitulée

S.I.T.A. (Société internationale de telecommunications aéronautiques) et ouverte à toutes les compagnies membres de l'I.A.T.A. dans le but de transmettre plus rapidement et plus économiquement les messages relatifs à leur exploitation.

Le siège social de la Société est 192, rue Royale à Bruxelles.

*

Le 20 septembre 1948, à Lourdes, au cours de la première réunion d'Hommes d'Action Catholique de nombreux pays, il a été procédé à la constitution d'une Fédération internationale d'Hommes d'Action Catholique, qui, en 1950, tiendra son premier congrès mondial à Rome.

Le Secrétariat général de cette Fédération est installé à Rome. Largo Cavalleggiri, 33.

*

L'n Conseil International des Employeurs du Commerce a été constitué à Stockholm, le 27 mai 1948. Son but est de « réunir les différentes associations nationales d'employeurs du commerce en vue d'étudier et de poursuivre la solution des problèmes posés par les rapports entre les employeurs et preneurs de travail et d'emploi dans les entreprises commerciales et de représenter les employeurs du commerce sur le plan international ».

M. Gunnar Nordholm (Suède) a été élu président de la nouvelle organisation dont l'assemblée générale se réunira à Lisbonne le 25 mai 1949.

*

Lors de la Conférence internationale tenue au début d'avril à Bruxelles, sous les auspices de l'UNESCO et de l'OMS, il a été procédé à la création d'un Conseil permanent pour la Coordination des Congrès internationaux des Sciences médicales, dont le siège se trouve, 141, rue Belliard à Bruxelles et qui fut placé sous la présidence du professeur Joseph Maisin, directeur de l'institut du Cancer de Belgique.

Echos - News Flashes

Le « *Repertoire international des Bourses et Echanges* » édité par l'UNESCO vient de sortir de presse. Ce volume de 263 pages est le premier d'une série consacrée aux conclusions d'une enquête de l'UNESCO sur toutes les catégories de bourses destinées à faciliter les études à l'étranger. Il contient des renseignements sur les programmes des bourses des Nations-Unies et de leurs Institutions spécialisées, ainsi que de vingt Etats — Membres ou non — de l'UNESCO.

Un chapitre traite du mode de gestion des bourses. La majeure partie du volume est consacrée à une liste de plus de dix mille bourses ou autres facilités offertes en 1948-49. en vue de la poursuite d'études à l'étranger.

Cette très intéressante brochure peut être acquise auprès de l'UNESCO, au prix de 1 Dollar, ou 300 Francs français, ou 5 Shillings sterling, plus les frais de port.

*

Reprenant une ancienne tradition, interrompue depuis la guerre, le Conseil Central du Tourisme International (127, avenue des Champs-Elysées, Paris VIII^e) vient d'éditer *Le calendrier Touristique International* (1^{er} mars - 31 décembre 1949, - 48 pages).

*

Through the *International Exchange Program* of the Department of State given Congressional recognition by passage of the Mundt-Smith Act on January 27th. 1948, the U.S. Government now serves as a local point in negotiating with other nations in the field of scientific and educational exchange.

The Division of International Exchange of Persons assists persons moving to and from U.S.A. for scholastics purposes.

The Division of Libraries and Institutes augments the work of educational exchange by dissemination of books, by maintaining libraries overseas and by assisting U.S. sponsored educational institutes abroad.

The interdepartmental Committee on Scientific and Cultural Corporation is the coordinating unit for the educational exchange program.

*

L'Institut International des Sciences Théoriques, à Bruxelles, annonce la création d'un *prix*

d'une valeur de 50.000 Francs belges pour le meilleur *travail sur la Philosophie scientifique d'Eddington*.

Les mémoires (en 5 exemplaires) doivent être adressés au Secrétariat, 221, avenue de Tervuren, à Bruxelles, avant le 31 décembre 1950.

*

Le Comité intérimaire des Organisations internationales non gouvernementales à statut consultatif, présidé par le D^r Howard Wilson, a décidé d'entreprendre avec l'aide d'un subside de la Fondation Carnegie pour la paix internationale, une étude approfondie sur les relations consultatives avec les Nations Unies, et les relations entre les O.N.G. possédant le statut consultatif.

Subsidièrement, le rapport qui sera établi, traitera de la question des relations générales entre toutes les organisations internationales non gouvernementales et l'Union des Associations Internationales apportera son concours à cette partie de l'Etude. Nous tenons à préciser que celle-ci n'est qu'une enquête dont les conclusions seront présentées à un premier comité de 5, puis au Comité intérimaire et ensuite à une Conférence générale des O.N.G.

Il est souhaitable que les Associations accordent toutes les facilités désirables aux personnes chargées de cette Etude, à savoir :

— M. Frederick Nolde, Commission of the Churches on International Affairs, 297. Fourth Avenue, New-York, 10.

— Miss Anne Winslow, Carnegie Endowment for International Peace, 405 West 117th Street, New-York 27.

— D^r Max Habicht, Avocat. 157, Route de Florissant. Genève (Suisse).

*

Pour la première fois après la guerre s'est réuni à Paris le Conseil de *F Institut International d'Histoire politique et constitutionnelle*. Cet Institut, créé en 1936 envisage la possibilité de reprendre ses publications, l'édition des différentes monographies scientifiques concernant les différents problèmes de la science politique, et notamment de reprendre son organe officiel : la *Revue d'Histoire politique et constitutionnelle* interrompue depuis 1940.

*

Congrès annoncés - Forthcoming Congresses

061.3 (083-8).

DATE	TITRE DE LA REUNION	SIEGE
<i>DATE</i>	<i>NAME-SUBJECT</i>	<i>PLACE</i>
	MAI — MAY	
1949-05.	Congrès international d'Horticulture.	VILVORDE
1949-05.	Congrès international des Associations de Bibliothécaires.	PRAGUE
1949-05.	3 ^e Congrès de Coforces mondiales.	PARIS
1949-05.	Congrès international d'Ingénieurs pour le développement des pays d'Outre-Mer.	PARIS
1949-05.	Congrès de l'Union des Autorités locales.	PRAGUE
1949-05.	Congrès international des Chemins de fer.	LISBONNE
1949-05.	Conférence sur la création d'un Conseil international des Organisations de Technique industrielle (UNESCO).	PARIS
1949-05-3/6.	Organisation scientifique et technique internationale du Vol à Voile - 2 ^e Congrès.	PARIS
1949-05-4/12.	Congrès International des Jeunesses en plein air.	ROME
1949-05-5.	Commission Internationale des Industries Agricoles.	BRUXELLES
1949-05-5.	ILO Advisory Committee Meeting of Experts on Coopération.	GENEVA
1949-05-5/6.	International Union of Theoretical and Applied Mechanics.	PARIS
1949-05-7/10.	Fédération internationale des Associations de Quincailliers et Marchands de Fers - XVI ^e Conférence.	LONDRES
1949-05-9/18.	1 ^{er} Congrès International des Industries Aéronautiques.	PARIS
1949-05-10.	South Pacific Commission.	NOUMEA (New Caledonia)
1949-05-11/12.	Rencontre Internationale des Techniciens des Peintures et Vernis.	BALE
1949-05-11/14.	25 ^e Congrès international de Médecine légale, de Médecine sociale et de Médecine du Travail de langue française.	BORDEAUX
1949-05-17.	Conférence administrative des Télégraphes et Téléphones (U.I.T.).	PARIS
1949-05-17/20.	5th International Congress of Comparative Pathology.	ISTANBUL
1949-05-18.	ILO Inland Transport Committee, 3rd Session.	BRUSSELS
1949-05-18.	ITU European Regional Maritime Conference.	GENEVA
1949-05-19/20.	Congress of the International Bureau for the Suppression of Traffic in Women and Children.	LONDON
1949-05-22/1-06.	6th Meeting of the Inter-American Bar Association.	DETROIT
1949-05-23/31.	Conférence de l'Alliance internationale du Tourisme.	LA HAYE
1949-05-24/27.	Congrès de la Conférence Maritime Baltique et Internationale.	ANVERS
1949-05-25.	Conseil International des Employeurs de Commerce - Assemblée Générale.	LISBONNE
1949-05-25/28.	Conference of National Association of Round Tables and Round Table International.	SOUTHPORT
1949-05-27/31.	Congrès international de Chronometrie.	GENEVE
1949-05-28/30.	Congrès de l'Association internationale pour le Progrès social.	BRUXELLES
1949-05-29.	Commission Economique pour l'Amérique Latine - 2 ^e Session.	LA HAVANE
1949-05-30/1-06.	Semaine internationale Médicale.	TOULOUSE

DATE DATE	TITRE DE LA REUNION NAME-SUBJECT	SIEGE PLACE
1949-05-29/3-06.	Congress of the European Brewery Convention (on Proteins in Brewing and Production of Sterile Beer for Sale by Means other than Pasteurization).	LUCERNE
1949-05-30/3-06.	7 ^e Congrès international des Maladies rhumatismales.	NEW-YORK
1949-05-30/5-06.	Congrès international d'Apologétique.	VICH
1949-05-30/4-06.	Session annuelle de la Fédération Dentaire Internationale.	MILAN
1949-05-30/4-06.	Premier Congrès Hospitalier International d'Après-Guerre.	AMSTERDAM et GRONINGEN (Hollande)
1949-05-31/2-06.	9 ^e Congrès de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens.	LYON

En ce qui concerne les mois suivants, nous n'avons pas repris les annonces déjà parues dans notre précédent Bulletin-
As to the following months, we have not reproduced the announcements printed in the previous number

	JUIN — JUNE	
1949-06.	Institut International de Droit Public (Session annuelle).	PARIS
1949-06-1/4.	Comité intérimaire de Coordination des Services de Comptes Rendus analytiques médicaux et biologiques - (UNESCO-OMS)	PARIS
1949-06-13.	Organisation Mondiale de la Santé, 2 ^e Assemblée Générale.	ROME
1949-06-13/17.	Congrès International de la Société pour l'Histoire de la Pharmacie.	HAMBOURG
1949-06-16/19.	Congrès international de Technique Portuaire.	ANVERS
1949-06-16/25.	Conférence Internationale sur l'Education des Adultes.	ELSENEUR
1949-06-16/26.	Conseil International des Femmes-Réunion du Comité Exécutif et des Commissions Permanentes.	LUGANO
1949-06-20.	Conférence Internationale sur les Services de Comptes Rendus Analytiques Scientifiques.	PARIS
1949-06-28/29.	4 ^e Conférence des organisations internationales non gouvernementales, convoquée par le Département de l'Information Publique des Nations-Unies.	GENEVE
1949-06-29.	2nd World Congress of World Federation of Trade Unions.	MILAN
1949-06-29/2-07.	Conférence du Comité intérimaire des organisations non gouvernementales, possédant le statut consultatif auprès du Conseil Economique et Social de l'ONU.	GENEVE
	JUILLET — JULY	
1949-07-4.	UNESCO — Bureau International d'Education. 12 ^e Conférence internationale de l'Instruction Publique.	GENEVE
1949-07-11/13.	Session du Comité International des Bibliothèques.	BALE
1949-07-18/23.	XXXIV ^e session des Semaines Sociales (Réalisme économique et progrès social).	LILLE
1949-07-18/25.	World Organization of the Teaching Profession Delegate Assembly.	BERN

DATE	TITRE DE LA REUNION	SIEGE
DATE	NAME-SUBJECT	PLACE
1949-07-19/26.	Congrès International de Pédagogie.	SANTANDER
-07-23/29.	Pax Romana - Mouvement International des Intellectuels Catholiques - III ^e Assemblée plénière.	LUXEMBOURG
1949-07-25.	Fédération Mondiale des Associations pour les Nations-Unies - Assemblée plénière.	ROME
1949-07-27/13-08.	Congrès Mondial de Culture Physique.	STOCKHOLM
	AOUT — AUGUST	
- -08.	Session de la Commission Internationale Pénale et Pénitentiaire.	BERNE
1949-08.	International Technical Conference on the Protection of Nature.	LAKE SUCCESS
1949-08-2.	Bureau International des Eclaircurs - 4 ^e Rallye Mondial des Routiers.	SKJAK (Norvège)
1949-08-3/13.	International Conference of the National Institute for the Blind.	OXFORD
1949-08-8.	12 ^e Conférence Internationale des Eclaireurs.	ELVESAETER (Norvège)
1949-08-8/13.	XIVth International Veterinary Congress.	LONDON
1949-08-21.	General Assembly of Liberal International.	VERSAILLES
	SEPTEMBRE — SEPTEMBER	
1949-09.	4 ^e Congrès International des Médecins Catholiques (thème : la	LISBONNE
1949-09.	personne humaine du point de vue médical).	BERNE
-)-09.	Commission Internationale de Police Criminelle - 18 ^e Assemblée.	AMERIQUE
1949-09-2/4.	O.A.A. - Conférence pour la lutte contre les sauterelles.	CENTRALE
1949-09-4/9.	Fédération aéronautique internationale. Conférence générale.	CLEVELAND
1949-09-5/10.	4 ^e Congrès Spirituel Mondial.	ASSISE
1949-09-7/14.	Institut International de Statistique - 26 ^e session.	BERNE
1949-09-12/17.	Congrès de l'Union Interparlementaire.	STOCKHOLM
1949-09-19.	International Congress of Mechanical Engineering.	PARIS
1949-09-19/24.	UNESCO - Conférence générale - 4 ^e session.	PARIS
	Journées Familiales Internationales.	ROME
	OCTOBRE — OCTOBER	
1949-10.	O.I.T. - 7 ^e Conférence Internationale des Statisticiens du Travail.	GENEVE
1949-10-10/15.	Symposium de l'Institut International des Sciences Théoriques sur les Problèmes de l'Evolution.	PARIS
1949-10-12/22.	Conférence Générale de la Fédération Internationale de Communauté d'Enfants (UNESCO).	PARIS
9-10-17/22.	Congrès international de Philosophie des Sciences.	PARIS
	NOVEMBRE — NOVEMBER	
1949-11-19.	O.A.A. — 5 ^e Conférence annuelle.	LA HAVANE

<i>DATE</i>	TITRE DE LA REUNION <i>NAME-SUBJECT</i>	SIEGE <i>PLACE</i>
	1950	
1950.	3 ^e Congrès International des Bibliothèques et de Bibliographie.	ETATS-UNIS
1950.	1 ^{er} Congrès Mondial de la Fédération Internationale des Hommes d'Action Catholique.	ROME
1950.	12th International Penal and Penitentiary Congress.	THE HAGUE
1950.	20th Congress of the International Federation for Housing and Town Planning.	
1950.	Congrès international des associations des voyages de jeunesse.	PARIS
1950.	Institut International de Chimie Solvay - 8 ^e Conseil.	
1950.	International Congress of the History of Science.	BUCAREST
1950-05.	Congrès international de la Propriété industrielle des Inventions et des Créations.	PARIS
1950-06.	Congrès de l'Association Internationale de Boxe Amateur.	COPENHAGUE
1950-06.	Congrès International du Mouvement Mondial des Mères (Dans l'Economie Générale, les Responsabilités de la Mère).	PARIS
1950-08-27/1-09.	44th Conference of the International Law Association.	COPENHAGEN
1950-08-30/6-09.	International Union of Mathematics - Congress.	CAMBRIDGE (Mass.)
	1951	
1951.	Congrès International de Radioélectricité.	PARIS
1951.	Association Catholique Internationale des Œuvres de Protection de la Jeune Fille - Congrès.	HOLLANDE
1951.	World's Poultry Science Association - Congress.	
1951.	Association internationale permanente des Congrès de la Route - Congrès.	
1951-06-23/27	Congrès International de Gynécologie.	PARIS
1951-08.	International Union of Geodesy and Geophysics - General Assembly.	BRUSSELS

UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

ASSOCIATION INTERN. A BUT SCIENTIFIQUE: loi belge de 1919)

PALAIS D'EGMONT, 8, place du Petit Sablon, BRUXELLES. Téléphone: 11.83.96 - Compte chèque postal n° 346.99
Secrétaire-Editeur responsable: M. Georges Patrick SPEECKAERT, 52, rue de la Brasserie, BRUXELLES.

BELGIQUE
 4742 - ANC. Etabl. A. Puvres, S. A., 59, av. Fonany, Bruxelles.

IMPRIMÉ EN

